



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Droit universel aux vacances

Question écrite n° 10334

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre de la cohésion des territoires sur les inégalités liées aux possibilités de départ en vacances. Selon les conclusions d'un rapport rédigé par les associations Jeunesse en plein air, l'UNAT (union nationale des associations de tourisme et de plein air) et Solidarité Laïque, 22 millions de Français, soit 36 % de la population totale du pays, sont exclus du droit universel aux vacances. Selon ces associations, 36 % des jeunes de 15 à 24 ans, un enfant sur deux issu d'une famille d'ouvriers, une personne sur trois en situation de handicap, et 62 % des seniors de plus de 70 ans et en situation de handicap ne partent pas en vacances. De même, le nombre de départs en colonies de vacances ou en camp scout ont lourdement chuté : de 4 millions dans les années 1960 à 2 millions dans les années 1980, à seulement 900 000 en 2016. Les facteurs sont multiples : le coût du départ en vacances, évalué à 100 euros par jour, bien trop pour certaines familles modestes, la baisse des aides publiques, le désengagement de certaines collectivités locales ou des comités d'entreprise du secteur des loisirs pour les familles et les enfants ou encore la perte de la culture des vacances. Cela conduit ainsi près de 3 millions de mineurs de moins de 18 ans à ne jamais partir en vacances. Elle lui demande donc de mettre en place un plan national d'envergure, susceptible de rétablir un droit universel aux vacances pour l'ensemble des Français. Il est urgent d'intégrer ce droit dans les politiques publiques de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10334

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5661

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)